

Daniel



2430 Notre-Dame Ouest, Victoriaville
(Québec) G6T 2E2

Tél. : 819 758-1693 - Téléc. : 819 758-6987
www.sngforesterieconseil.com



PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Propriétaire : Ferme Des Mil Bromes S.E.N.C.
[REDACTED]

Municipalité : Lemieux

Réalisation : Janvier 2020

Document présenté par Raphaël Guillemette, *ing. f.*

Objectifs du plan d'aménagement forestier

Principaux objectifs du plan d'aménagement forestier :

- Permettre au producteur forestier de mieux connaître son boisé afin qu'il puisse le mettre en valeur et planifier des travaux forestiers adéquats;
- Permettre à l'Agence forestière des Bois-Francis de protéger ses investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

Identification du producteur forestier :

Propriétaire(s) :	Ferme Des Mil Bromes S.E.N.C.	No. d'entreprise (NEQ) :	3374590217
		Forme juridique :	Société en nom collectif
		No. de producteur :	
Adresse :	758, Chemin de l'Église	Code postal :	G0X 1S0
Municipalité :	Lemieux	Code géographique :	38020
No. téléphone :		No. télécopieur :	N.D.
Adresse électronique :	bcantin40@hotmail.com		
Propriétaire d'une propriété d'au moins 800 hectares d'un seul tenant :		Non	
Représentant autorisé :		Langue :	FR Date de naissance :
Adresse :		Code postal :	
Municipalité :		Code géographique :	
No. téléphone :		No. télécopieur :	N.D.
Adresse électronique :			

Objectifs du producteur forestier :

- Reboiser les parties improductives de sa propriété;
- Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y appliquant des traitements favorisant l'accroissement de ses arbres;
- Aménager son boisé par des travaux sylvicoles favorisant l'acériculture;
- Aménager son boisé par des travaux sylvicoles favorisant la protection de la faune;
- Contribuer au maintien de la diversité biologique en planifiant la protection et la conservation des habitats des espèces.

Identification de la propriété :

Propriété numéro :	1		No. du PAF :	17422200002		
Propriété sous convention (OGC) :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Expiration du PAF :	2030-01-31		
Région administrative :	Centre-du-Québec			Code :	17	
Unité d'aménagement :	422			Code :	422	
Agence de mise en valeur :	Agence forestière des Bois-Francis			Code :	171	
M.R.C. :	Bécancour			Code :	380	
Municipalité :	Lemieux			Code :	38020	
Cadastre :	Paroisse De Sainte-Marie-De-Blanford			Code :	3797	
Unité d'évaluation	No. de lot	Rang		Zone	Superficie (ha)	
		Nom	Code		Forestière	Totale
1127-84-5000	87-P	4e Rang de Blandford	N/A	Verte	0.00	12.10
	88-P	3e Rang de Blandford	N/A	Verte	30.99	43.90
Total :					30.99	56.00

Liste des peuplements

No. peup.	Type de peup.	Nomenclature	Superficie approximative (ha)	Classe de densité	Classe de hauteur	Âge	Diamètre moyen (cm)	Surface terrière (m ² /ha)
1	SbSbEo	Sapinière à sapins baumiers avec érables rouges	0.63	B	3	30	18	24
2	PrPg	Plantation de pins rouges et de pins gris	5.66	A	3	30	20	34
3	Eb	Plantation d'épinettes blanches	7.03	A	3	30	16	38
4	Pg	Plantation de pins gris	3.43	A	3	30	16	30
5	EoEo	Érablière à érables rouges	9.62	B	3	JIN	18	26
6	SbSbEo	Sapinière à sapins baumiers avec érables rouges	4.62	A	3	40	20	36
7	A	Champs agricoles	25.01	-	-	-	-	-

Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales
1	SbSbEo	Sapin baumier Érable rouge Thuya occidental Bouleau jaune -
Sapinière à sapins baumiers avec érables rouges		
Régénération		Bonne
Ess. dom. regen.		Érable rouge

Superficie approximative (ha)	0.63
-------------------------------	------

Remarques sur le peuplement forestier

Ce peuplement mixte est principalement composé de tiges de sapin baumier et d'érable rouge. La densité du couvert est optimale et la qualité des tiges en place est bonne. Pour sa part, la régénération est bonne et est composée de gaules d'érable rouge et de sapin baumier. De plus, la station est plate et présente un drainage imparfait. Finalement, une section de ce secteur est caractérisée comme une érablière potentielle et pourrait être protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Densité	B
Classe de hauteur	3
Âge	30
Diamètre moyen (cm)	18
Surface terrière (m ² /ha)	24
Pente	Nulle
Drainage	Imparfait

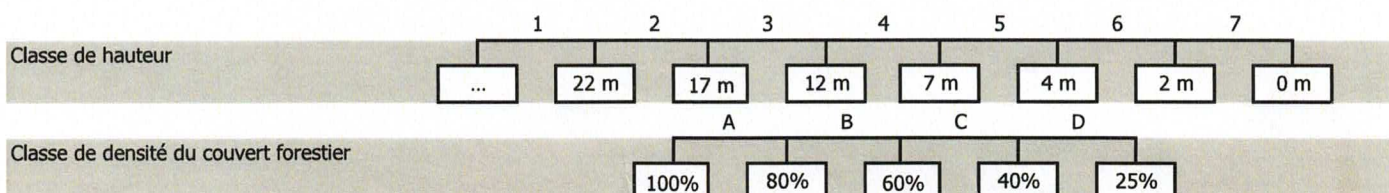
Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)

Coupe d'éclaircie commerciale

Priorité : 5 à 10 ans

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.

Remarques fauniques

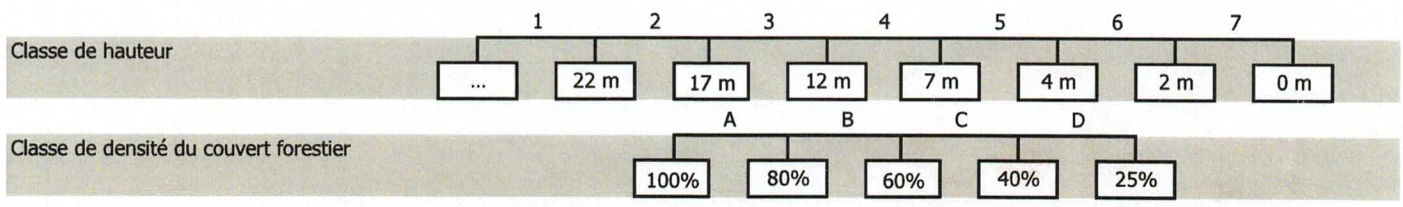


Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales
2	PrPg	Pin rouge Pin gris
Plantation de pins rouges et de pins gris		-
		-
		-
		-
Régénération		Bonne
Ess. dom. regen.		Érable rouge
Densité		A
Classe de hauteur		3
Âge		30
Diamètre moyen (cm)		20
Surface terrière (m²/ha)		34
Pente		Nulle
Drainage		Modéré

Superficie approximative (ha)	5.66
Remarques sur le peuplement forestier	
<p>Cette plantation est constituée de pins rouges et de pins gris. La densité du couvert est forte et la qualité des tiges est moyenne. Notons la présence de semis d'érable rouge en sous-étage. De plus le site est caractérisé par une pente nulle et un drainage modéré.</p>	

Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)
<p>Coupe d'éclaircie systématique Priorité : 0 à 5 ans</p> <p>Ce type d'intervention se pratique dans des plantations ayant atteint un âge minimum de 20 à 25 ans. Étant donné la diminution d'accroissement de cette plantation et de l'espacement restreint entre les tiges, nous suggérons une coupe d'éclaircie systématique. Ce traitement consiste à prélever de façon régulière une rangée d'arbres sur sept et 15% à 20% du volume de bois entre les rangées coupées. Le but du traitement est d'augmenter la croissance des arbres laissés sur pied après coupe puisque ceux-ci obtiendront un apport de lumière plus important. De plus, ces travaux auront une influence très positive sur la vigueur et la résistance aux maladies des arbres laissés sur pied.</p>
Remarques fauniques



Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales
3	Eb	Épinette blanche
Plantation d'épinettes blanches		-
		-
		-
		-
Régénération		Absente
Ess. dom. regen.		-
Densité		A
Classe de hauteur		3
Âge		30
Diamètre moyen (cm)		16
Surface terrière (m²/ha)		38
Pente		Nulle
Drainage		Modéré

Superficie approximative (ha)

7.03

Remarques sur le peuplement forestier

Cette plantation est composée de tiges d'épinette blanche. La densité du couvert est forte et la qualité des tiges en place est bonne. De plus, la station est défini par une pente nulle et un drainage modéré. Notons toutefois la présence de sections plus humides. Finalement, une partie de ce secteur est caractérisée comme milieu humide par Canards Illimités Canada.

Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)

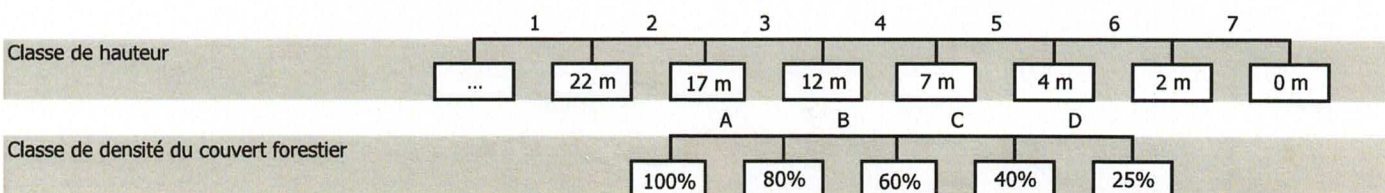
Coupe d'éclaircie systématique

Priorité : 0 à 5 ans

Ce type d'intervention se pratique dans des plantations ayant atteint un âge minimum de 20 à 25 ans. Étant donné la diminution d'accroissement de cette plantation et de l'espacement restreint entre les tiges, nous suggérons une coupe d'éclaircie systématique. Ce traitement consiste à prélever de façon régulière une rangée d'arbres sur sept et 15% à 20% du volume de bois entre les rangées coupées. Le but du traitement est d'augmenter la croissance des arbres laissés sur pied après coupe puisque ceux-ci obtiendront un apport de lumière plus important. De plus, ces travaux auront une influence très positive sur la vigueur et la résistance aux maladies des arbres laissés sur pied.

Remarques fauniques

La fréquentation du site par le cerf de Virginie a pu être constatée grâce à des traces.



Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales
4	Pg	Pin gris
Plantation de pins gris		-
		-
		-
		-
Régénération		Bonne
Ess. dom. regen.		Érable rouge

Superficie approximative (ha)	3.43
--------------------------------------	-------------

Remarques sur le peuplement forestier

Cette plantation est composée de pins gris. La densité du couvert est forte et la qualité des tiges est moyenne en générale, bien qu'elle soit variable dans le secteur. De plus, notons la présence de régénérations en érables rouges en sous-couvert. Pour sa part, le site est défini par une pente nulle et un drainage modéré. Il faut également mentionner la présence de fossés de drainage dans le secteur. Finalement, notons que des travaux d'éclaircie systématique ont déjà été réalisés dans ce secteur.

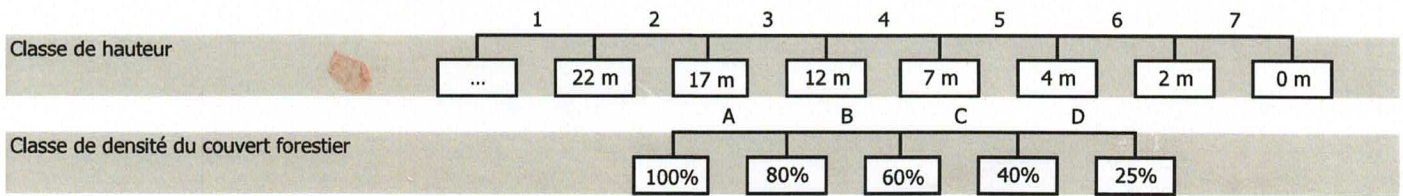
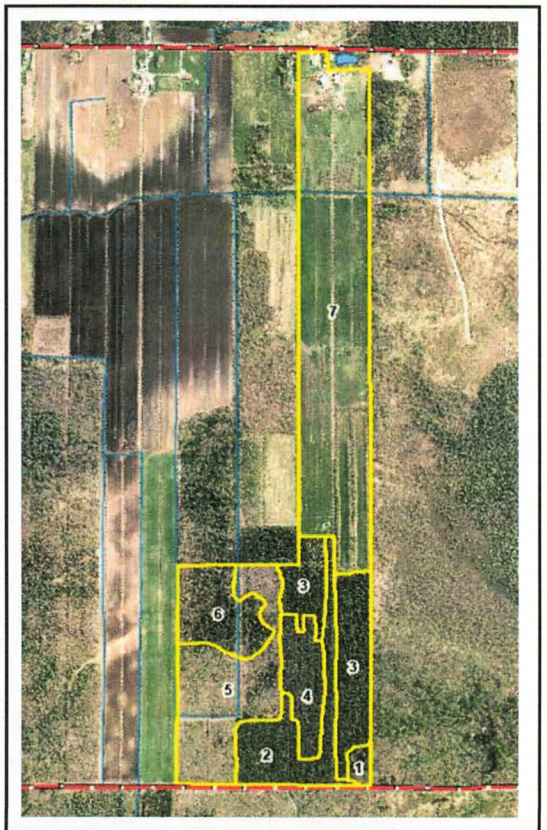
Densité	A
Classe de hauteur	3
Âge	30
Diamètre moyen (cm)	16
Surface terrière (m²/ha)	30
Pente	Nulle
Drainage	Modéré

Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)

Coupe d'éclaircie commerciale
Priorité : 0 à 5 ans

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.

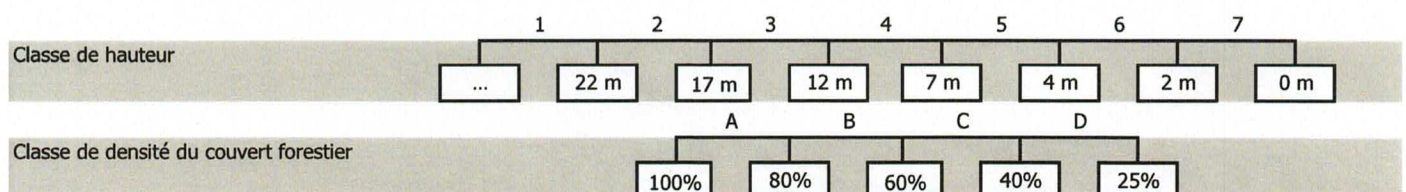
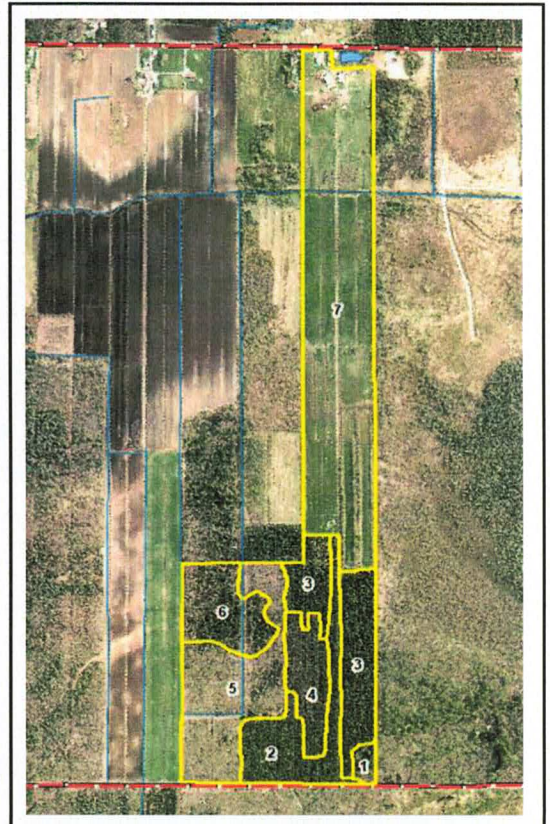
Remarques fauniques



Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie approximative (ha)	9.62
5	EoEo	Érable rouge	Remarques sur le peuplement forestier Cette érablière est majoritairement constituée d'érables rouges. La densité du couvert est optimale et la qualité des tiges est bonne. De son côté, la régénération est modérée. Celle-ci est composée de gaules d'érable rouge. Aussi, le site est caractérisé par une pente nulle et un drainage modéré. Finalement, ce secteur constitue une érablière potentielle et est protégé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	
Érablière à érables rouges		Peuplier faux-tremble		
		Sapin baumier		
		Bouleau jaune		
		Érable à sucre		
Régénération		Modérée		
Ess. dom. regen.		Érable rouge		
Densité		B		
Classe de hauteur		3		
Âge		JIN		
Diamètre moyen (cm)		18		
Surface terrière (m²/ha)		26		
Pente		Nulle		
Drainage		Modéré		

Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)
<p>Coupe acérico-forestière Priorité : 5 à 10 ans</p> <p>C'est la récolte d'arbres choisis individuellement dans un peuplement de feuillus tolérants représentant un potentiel acéricole. La coupe vise à court ou à long terme de créer une structure inéquienne dans le peuplement. Le traitement acérico-forestier doit permettre de conserver ou d'améliorer la double vocation soit la production de sève et de bois d'oeuvre. Le prélèvement total doit se situer entre 15 et 30% de la surface terrière initiale du peuplement incluant les chemins de débardage des bois. Un pourcentage d'essences compagnes doit au minimum être maintenu dans la même proportion.</p>
Remarques fauniques
<p>La fréquentation du site par le cerf de Virginie a pu être constatée grâce à des traces.</p>



Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie approximative (ha)	4.62
6	SbSbEo	Sapin baumier Érable rouge Bouleau jaune Érable à sucre -	Remarques sur le peuplement forestier Ce peuplement mélangé est principalement constitué de tiges de sapin baumier et d'érable rouge. La densité du couvert est forte et la qualité des tiges en place est bonne. Pour sa part, la régénération est modérée en sous-couvert et est composée de gaules de sapin baumier et de bouleau jaune. De son côté, le site est plat et présente un drainage modéré. Finalement, notons que secteur pourrait offrir un potentiel acéricole considérable dans le futur, s'il est aménagé en conséquence.	
Sapinière à sapins baumiers avec érables rouges				
Régénération		Modérée		
Ess. dom. regen.		Sapin baumier		
Densité		A		
Classe de hauteur		3		
Âge		40		
Diamètre moyen (cm)		20		
Surface terrière (m ² /ha)		36		
Pente		Nulle		
Drainage		Modéré		

Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)

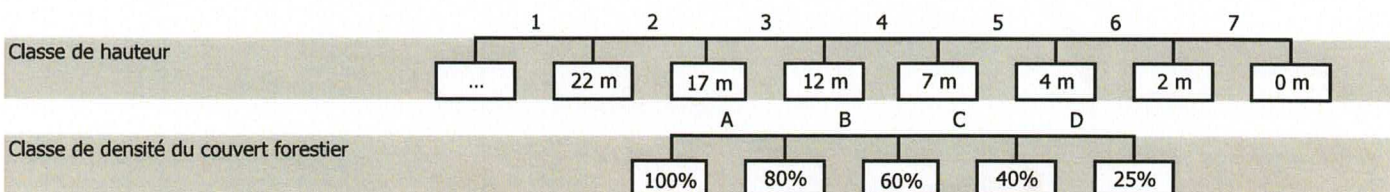
Coupe d'éclaircie commerciale

Priorité : 0 à 5 ans

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter 35 % du volume total dans l'étage supérieur du peuplement, c'est-à-dire environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux «élites» d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30 % du volume sur pied, il faut parfois couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance: l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges. Lors de l'intervention, le volume de bois récolté (35%) est compensé 10 à 15 ans après l'éclaircie, par une augmentation marquée de la croissance en diamètre et en hauteur des tiges sélectionnées.

Remarques fauniques sur le peuplement forestier

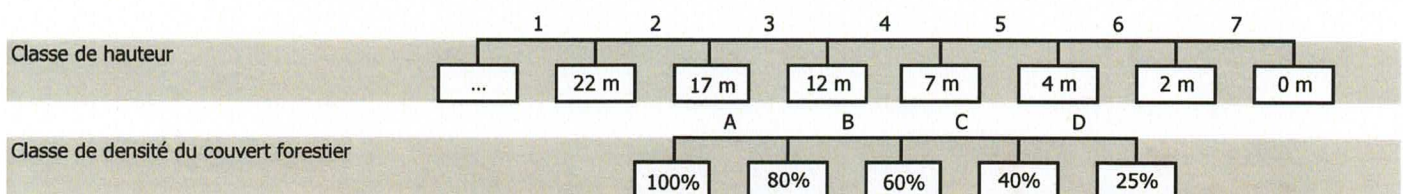
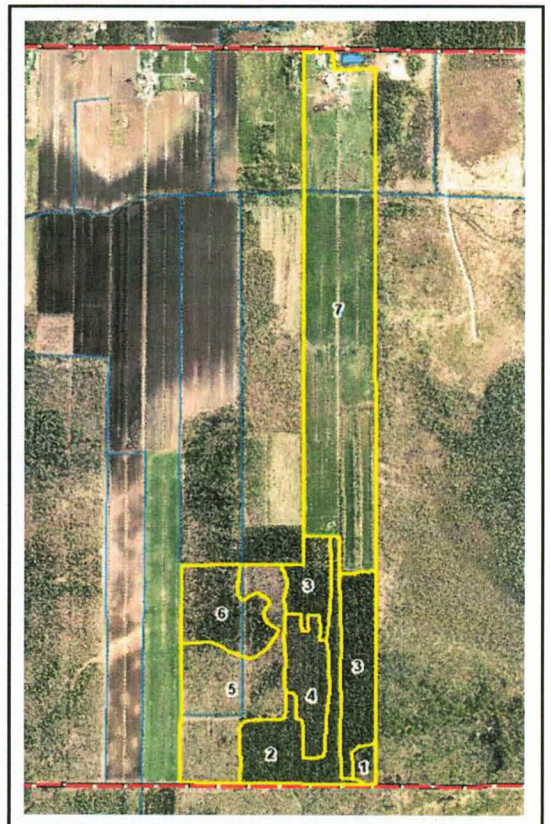
Des traces ont permis de constater la fréquentation du secteur par le cerf de Virginie.



Présentation de la propriété forestière & données techniques

No. Peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superficie approximative (ha)	25.01
7	A	-		
Champs agricoles		-	Remarques sur le peuplement forestier Ce peuplement est à vocation agricole. S'il devenait à vocation forestière, une remise en production serait à envisager.	
		-		
		-		
		-		
Régénération		-		
Ess. dom. regen.		-		
Densité		-		
Classe de hauteur		-		
Âge		-		
Diamètre moyen (cm)		-		
Surface terrière (m²/ha)		-		
Pente		Nulle		
Drainage		Modéré		

Traitement(s) sylvicole(s) suggéré(s)
Aucun traitement Priorité : - Compte tenu de la vocation agricole de ce peuplement, aucune intervention forestière n'est nécessaire. Toutefois, l'installation de bandes riveraines boisées et de haies brise-vent y est possible.
Remarques fauniques



Remarques générales

Ce plan ne possède aucune valeur légale quant à la localisation des lots étudiés. Avant de procéder à l'exécution de vos travaux, nous vous suggérons de lire le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Également, veuillez vous informer auprès de votre municipalité pour toutes réglementations particulières concernant les interventions forestières pouvant être pratiquées sur votre propriété.

Plusieurs des travaux suggérés dans ce plan d'aménagement peuvent être admissibles à une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée, administré par l'Agence forestière des Bois-Francs. Pour ce faire, ces travaux doivent être prescrits par un ingénieur forestier accrédité par l'Agence forestière. La loi québécoise sur l'aménagement et l'urbanisme confère aux différentes municipalités le pouvoir de régir et de restreindre l'abattage d'arbres. Nous vous suggérons, avant d'entreprendre des travaux de coupe, de vérifier auprès des instances pertinentes l'application des différents articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux pouvant s'appliquer à votre propriété notamment :

- L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire agricole concernant la protection des érablières limitant la coupe des érables, sauf pour des fins de sylvicoles de sélection ou d'éclaircie;
- Le décret 1980-87 du gouvernement du Québec concernant la politique des rives, du littoral et des plaines inondables qui fixe leurs normes de protection en milieu forestier privé;
- L'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune limitant les activités réalisables dans un ravage de cerf de Virginie ou d'original;
- L'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement demandant l'obtention d'un certificat d'autorisation pour toute activité pouvant mener à la détérioration ou la modification d'un milieu humide, notamment les marais, marécages et tourbières.

Approbation et signatures

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- De consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux d'aménagement;
- De noter les interventions réalisées sur la propriété au fil des années.

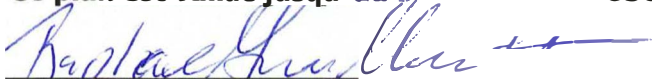
Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Date : 2020-01-31

Ferme Des Mil Bromes S.E.N.C.
758, Chemin de l'Église, Lemieux G0X 1S0

J'ai élaboré ce plan d'aménagement forestier et je certifie que celui-ci est conforme au règlement numéro 4 de l'Agence forestière des Bois-Francs, adopté en mars 2013.

Ce plan est valide jusqu'au : 030-01-31


Raphaël Guillemette, ingénieur forestier
(permis numéro : 19-029)

Date : 2020-01-31

Une réalisation de

SNG Foresterie-Conseil inc.
2430, Notre-Dame Ouest, Victoriaville, Québec, G6T 2E2
www.sngforesterieconseil.com
Téléphone : 819.758.1693
Télécopieur : 819.758.6987

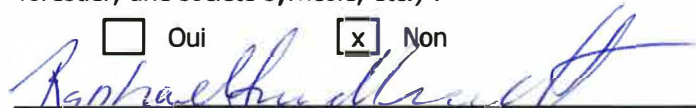
SNG FORESTERIE
CONSEIL 

Déclarations de l'ingénieur et du producteur

Convention d'aménagement forestier avec un OGC :

- Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (OGC) (Par exemple: un groupement forestier, une société sylvicole, etc.) :

Oui Non



Raphaël Guillemette, ingénieur forestier (permis numéro : 19-029)

Date : 2020-01-31

Déclaration de reconnaissance :

- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- À titre de **propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares** d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Ferme Des Mil Bromes S.E.N.C.

Date : 2020-01-31

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteur de bois ou l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées
- Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Ferme Des Mil Bromes S.E.N.C.

Date : 2020-01-31

Reconnaissance du statut de producteur forestier

Section réservée au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci :

J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse :

Date : _____

PROCURATION

Par la présente, je soussigné(e), _____ ,
(nom en lettre moulées)

désigne à titre de représentant autorisé :

(nom en lettre moulées) _____
(signature du représentant)

domicilié au :

(Adresse complète du représentant)

Lequel est autorisé à signer en mon nom dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées, telle qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence.

Et j'ai signé à _____ , en date du _____
(ville) (année/mois/jour)

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : CARTOGRAPHIE DE LA PROPRIÉTÉ À L'ÉTUDE

ANNEXE II : CARTOGRAPHIE DES ZONES SENSIBLES

ANNEXE III : RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ANNEXE IV : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

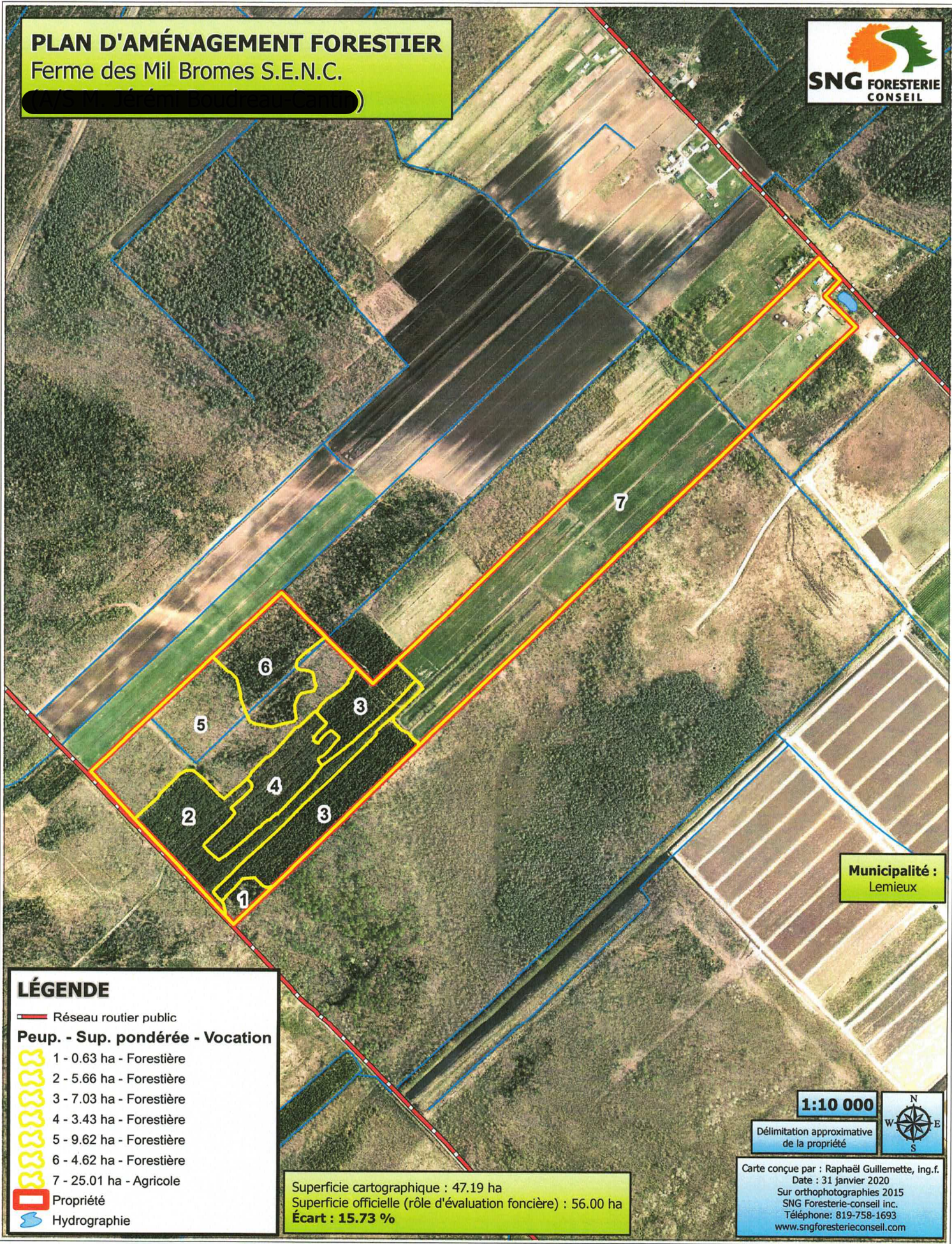
ANNEXE V : PHOTOGRAPHIES DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

ANNEXE I

CARTOGRAPHIE DE LA PROPRIÉTÉ À L'ÉTUDE











PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Ferme des Mil Bromes S.E.N.C.



Municipalité :
Lemieux

LÉGENDE

-  Réseau routier public
- Peup. - Sup. pondérée - Vocation**
-  1 - 0.63 ha - Forestière
-  2 - 5.66 ha - Forestière
-  3 - 7.03 ha - Forestière
-  4 - 3.43 ha - Forestière
-  5 - 9.62 ha - Forestière
-  6 - 4.62 ha - Forestière
-  7 - 25.01 ha - Agricole
-  Propriété
-  Hydrographie

Superficie cartographique : 47.19 ha
Superficie officielle (rôle d'évaluation foncière) : 56.00 ha
Écart : 15.73 %

1:10 000

Délimitation approximative
de la propriété



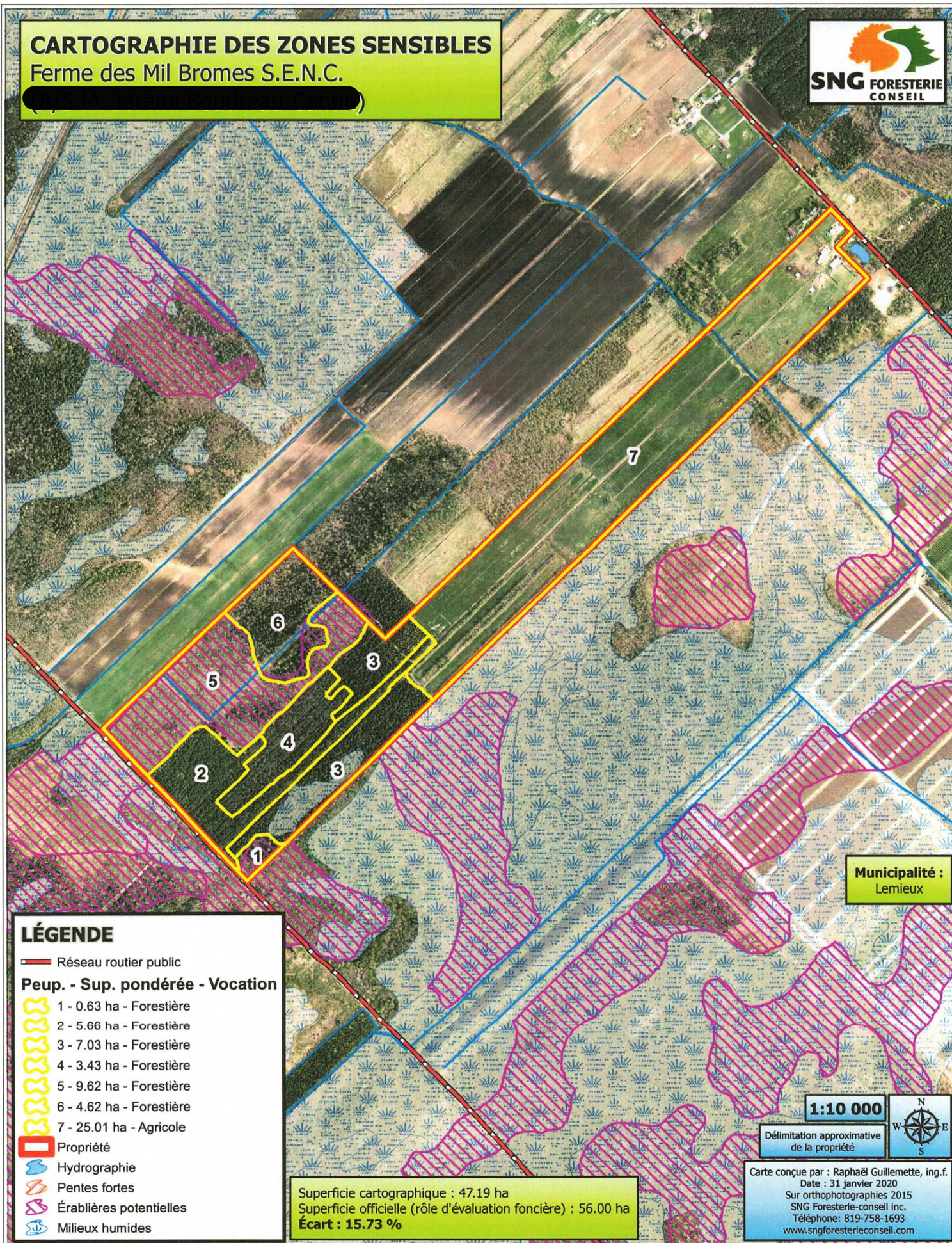
Carte conçue par : Raphaël Guillemette, ing.f.
Date : 31 janvier 2020
Sur orthophotographies 2015
SNG Forêt-consulting inc.
Téléphone : 819-758-1693
www.sngforesterieconseil.com

ANNEXE II

CARTOGRAPHIE DES ZONES SENSIBLES

CARTOGRAPHIE DES ZONES SENSIBLES

Ferme des Mil Bromes S.E.N.C.



Municipalité : Lemieux

LÉGENDE

- Réseau routier public
- Peup. - Sup. pondérée - Vocation**
- 1 - 0.63 ha - Forestière
- 2 - 5.66 ha - Forestière
- 3 - 7.03 ha - Forestière
- 4 - 3.43 ha - Forestière
- 5 - 9.62 ha - Forestière
- 6 - 4.62 ha - Forestière
- 7 - 25.01 ha - Agricole
- Propriété
- Hydrographie
- Pentes fortes
- Érabières potentielles
- Milieus humides

Superficie cartographique : 47.19 ha
Superficie officielle (rôle d'évaluation foncière) : 56.00 ha
Écart : 15.73 %

1:10 000

Délimitation approximative de la propriété



Carte conçue par : Raphaël Guillemette, ing.f.
Date : 31 janvier 2020
Sur orthophotographies 2015
SNG Forêtier-conseil inc.
Téléphone : 819-758-1693
www.sngforesterieconseil.com

ANNEXE III

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Rôle d'évaluation foncière

Municipalité de: Lemieux

En vigueur pour les exercices financiers: 2019 - 2020 - 2021



1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: #758 rue de l'EGLISE
Numéro(s) de lot: 87-P, 88-P
Numéro matricule: 1127-84-5000-0-000-0000
Utilisation prédominante: Élevage d'équidés
Numéro d'unité de voisinage: 0200

2. Propriétaire

Nom: FERME DES MIL BROMES S.E.N.C.
Statut aux fins d'imposition scolaire: Personne morale

Date d'inscription au rôle: 2019-06-26
Condition particulière d'inscription: Aucune inscription

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: 53,00 m
Superficie: 560 000,00 m²
Zonage agricole: Zonée en entier

Exploitation agricole enregistrée (EAE)

Superficie zonée EAE: 557 000,00 m²
Superficie totale EAE: 557 000,00 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages: 1
Année de construction: 1993
Aire d'étages: 0 m²
Genre de construction:
Lien physique:
Nombre de logements: 1
Nombre de locaux non résidentiels: 0
Nombre de chambres locatives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: 2017-07-01
Valeur du terrain: 141 800 \$
Valeur du bâtiment: 149 300 \$
Valeur de l'immeuble: 291 100 \$
Valeur de l'immeuble au rôle
antérieur: 289 700 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation:

Agricole

Valeur imposable de l'immeuble: 291 100 \$

Valeur non imposable de l'immeuble: 0 \$

Répartition des valeurs

Source législative

<u>Imposabilité</u>	<u>Montant</u>	<u>Nom de la loi</u>	<u>Article</u>	<u>Alinéa</u>
	1 000 \$			
	108 900 \$			
	149 300 \$			
Terrain imposable exempt de taxes scolaires	119 900 \$	Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1
Terrain imposable de l'EAE	20 900 \$	Loi sur le MAPA	36.12	6
Immeuble imposable (remboursement)	182 200 \$	Loi sur le MAPA	36.4	1
Valeur totale imposable d'une EAE à des fins scolaire:	171 200 \$			

ANNEXE IV

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

LA FAUNE



Pour plusieurs producteurs forestiers de la région, leurs boisés est une source continue d'approvisionnement en bois de chauffage. Toutefois, les boisés représentent un milieu ayant beaucoup plus de ressources. En plus des activités de loisirs en plein air, de son effet filtrant sur l'air, du contrôle sur le milieu hydrique, de sa biodiversité et bien d'autres aspects environnementaux, ils peuvent représenter des habitats favorables à plusieurs espèces fauniques. L'aménagement de votre boisé influencera les habitats et les espèces fauniques qui vivent.

L'habitat

L'habitat correspond à l'environnement immédiat où vit une espèce animale. Ses principales composantes sont la nourriture, l'eau et le couvert de protection. Ils jouent donc tous un rôle déterminant dans la qualité de vie et peuvent affecter la productivité et l'abondance des populations d'espèces animales qui l'occupe. Chaque espèce a des besoins particuliers à combler, certains habitats ne conviennent pas à d'autres dû à un manque de nourriture, d'abri ou simplement parce qu'il y a trop de prédation. La compétition est très forte pour le partage de l'habitat, il n'est donc pas surprenant de ne pas avoir toutes les espèces réunies au même endroit. Par exemple, les loups et les renards ont besoin de plusieurs kilomètres carrés pour trouver suffisamment de nourriture. Ces animaux devront donc accroître la dimension de leur domaine vital pour arriver à combler leurs besoins.

L'alimentation

Selon la nourriture que chacun consomme, on divise les différentes espèces fauniques en trois grands groupes : les herbivores comme le lièvre, le chevreuil et le porc-épic se nourrissent exclusivement de matières végétales. Les carnivores comme le grand-duc, le loup ou le renard mangent des matières animales et enfin, les omnivores, ours et corneilles, eux se nourrissent à la fois de plantes et d'animaux. L'utilisation de la nourriture, par les herbivores, dépend de l'abondance et de la disponibilité des végétaux. Ce sont généralement les herbivores qui constituent les proies pour les carnivores. Il est donc important pour ces espèces d'avoir abri, nourriture et couvert de fuite dans le même habitat. Selon les saisons climatiques, la qualité et la quantité de nourriture disponible variera. Une bonne saison de végétation ou un hiver froid et fortement enneigé influencera la répartition et l'abondance de ces populations animales.

Le couvert de protection

Le couvert de protection est sans aucun doute un élément majeur pour chacune des espèces. Il les protégera contre les intempéries mais aussi des prédateurs. Par exemple, le lièvre d'Amérique vit principalement dans un couvert de végétation suffisamment dense avec un réseau de tunnels complexes pour échapper au lynx ou au renard. En général, la végétation procure une bonne structure de protection aux espèces. Le plumage ou la fourrure peuvent aussi leur permettre de se dissimuler dans le paysage et échapper aux prédateurs.



La succession végétale

Les habitats et le couvert forestier que la faune fréquente sont en constante évolution. Ces changements modifient considérablement la structure des habitats déjà fréquentés. Souvent, un couvert forestier peut ne plus convenir à une espèce. Le même couvert peut maintenant devenir un site d'alimentation pour l'un et un couvert de protection pour l'autre ou même ne plus être approprié pour d'autres espèces. Certaines, comme le tétras, la martre et le pékan préfèrent les vieilles forêts matures qui sont au stade de fin de révolution. D'autres comme la bécasse, la perdrix et le lièvre, préfèrent davantage des forêts qui sont au stade pionnier ou intermédiaire. La perdrix par exemple, utilisera les jeunes forêts pour l'élevage des petits et les forêts plus âgées vont lui servir pour la nidification et comme aire d'alimentation pour l'hiver s'il y a présence de tremble.



L'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE



Les besoins d'un arbre en eau, en air, en minéraux et en lumière augmentent avec sa taille. La compétition pour obtenir ces ressources peut parfois devenir très élevée lorsque votre boisé est trop dense. Il en résulte chez les arbres des pertes de croissance importantes, voire même la mort des individus les plus faibles. Si votre forêt est très dense et qu'elle est encore jeune, c'est-à-dire que ses arbres ont moins de 25 ans, il serait alors avantageux d'y effectuer une éclaircie précommerciale.

Qu'est-ce que c'est ?

L'éclaircie précommerciale est une coupe qui permet de réduire la densité des jeunes boisés dont les arbres sont trop serrés. Il s'agit de sélectionner les meilleurs individus, pour ensuite supprimer les arbres voisins pouvant nuire à leur croissance. Donc, au lieu d'attendre que les arbres les plus forts suppriment les plus faibles naturellement, vous choisissez les individus qui composeront votre future forêt et vous coupez les autres. Cette éclaircie est dite précommerciale, car les arbres abattus sont trop petits pour en faire la mise en marché. Ceux-ci sont donc laissés au sol après l'opération.



Les arbres coupés lors de l'éclaircie sont laissés au sol. Source: SPBM

Quand éclaircir ?

L'éclaircie précommerciale est réalisée dans les jeunes forêts âgées généralement de 10 à 20 ans et qui sont trop denses. Une forêt est trop dense lorsque les branches d'arbres voisins s'entrecroisent, de sorte que la compétition pour obtenir l'accès au soleil et à l'air devient beaucoup trop élevée.



Dans cette forêt de résineux, la lutte entre les arbres pour obtenir l'accès à la lumière et l'espace est très élevée. Source: OPBRQ

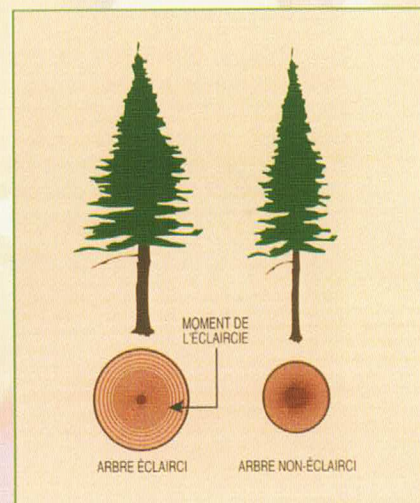
Avant d'être éclairci, le peuplement doit contenir un minimum de 5 000 tiges à l'hectare (2 000 tiges/acre). De plus, le diamètre moyen des tiges doit être inférieur à 10 centimètres (4 po) et leur hauteur, environ supérieure à 2 mètres (6,5 pi).



Pour réaliser une éclaircie précommerciale, le diamètre moyen des arbres doit être inférieur à 10 centimètres (4 po) et leur hauteur, environ supérieure à 2 mètres (6,5 pi). Source: OPBRQ

De nombreux avantages à éclaircir sa forêt

- Meilleure croissance des arbres sur pied surtout en diamètre, mais aussi en hauteur.



Les deux arbres ci-haut ont le même âge. Depuis l'éclaircie, la tige de gauche a augmenté de façon très marquée sa croissance en diamètre. Par conséquent, ses dimensions et son volume sont plus élevés que ceux de la tige non-éclaircie.

- Développement d'un meilleur système racinaire, amélioration de la qualité des tiges.
- Profits plus élevés lors de la récolte en raison des tiges qui seront plus grosses et de meilleure qualité.
- Moins d'interventions sont nécessaires dans le boisé pour aller récolter un même volume de bois que dans un autre non-éclairci. Les coûts totaux sont donc moins élevés.
- Possibilité de récolter sa forêt plus tôt en raison de sa meilleure croissance.

L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE



Tout au long de sa vie, la forêt se transforme. Plusieurs arbres mourront parce qu'ils ne sont pas assez forts pour résister aux maladies, aux insectes ou à la compétition avec les arbres voisins. L'éclaircie commerciale permet de récolter ces arbres qui seraient perdus naturellement d'une façon ou d'une autre. Également, en ouvrant le boisé, la lumière se rend plus facilement en sous-bois, favorisant ainsi le développement de jeunes arbres.

Qu'est-ce que c'est ?

L'éclaircie commerciale est une coupe partielle effectuée dans les forêts qui sont relativement denses et dont le diamètre moyen est supérieur à 10 centimètres (4 po).



Pour réaliser une éclaircie commerciale, le diamètre moyen des arbres doit être supérieur à 10 centimètres (4 po). Source: SPBM

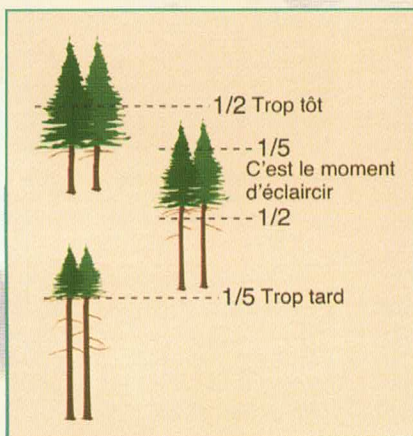
Il est recommandé de prélever environ le tiers du volume sur pied, sauf dans le cas où les arbres sont très hauts ou qu'ils semblent avoir un enracinement peu profond. En effet, dans ces forêts, il est préférable de diminuer l'intensité de l'éclaircie pour éviter que le vent y circule trop facilement et jette les arbres par terre.

L'éclaircie commerciale est très utile si vous comptez utiliser vos billes pour le sciage ou le déroulage. Par l'ouverture de la forêt, vous favorisez la croissance en diamètre des tiges qui demeurent sur pied.

Quand éclaircir ?

C'est en évaluant la cime des arbres que vous déterminerez le moment propice à l'éclaircie. Lorsque les cimes vivantes s'entrecroisent et qu'il n'y a presque plus de lumière qui pénètre à l'intérieur du couvert forestier, il est temps d'éclaircir. Cependant, il est important de vérifier si vos arbres peuvent réagir favorablement à l'éclaircie. En effet, si les tiges n'ont plus suffisamment de branches vertes, elles n'auront pas assez d'énergie pour augmenter leur croissance.

Par exemple, si votre arbre a des branches vivantes sur moins du tiers de la longueur de sa tige, sa réaction à l'éclaircie ne sera pas très appréciable. D'un autre côté, s'il y en a sur plus de la moitié de sa tige, c'est qu'il est trop tôt pour éclaircir puisque des branches basses se développent encore par l'entrée de la lumière en sous-bois. Le boisé n'est donc pas assez dense pour être éclairci. Bref, c'est lorsque les branches vertes couvrent un peu moins de la moitié de la hauteur de l'arbre (40%) qu'il est temps d'éclaircir. Il est important que l'éclaircie soit faite au moins 10 à 15 ans avant la récolte totale de la forêt, pour que les arbres puissent profiter de l'intervention en augmentant suffisamment leur croissance.



Tiré de: Sylviculture d'un boisé privé. OPBRQ, CERFO

De nombreux avantages à éclaircir sa forêt

- Récolte d'une bonne partie du bois qui serait perdue par mortalité.
- Obtention de tiges de plus grandes dimensions que dans les forêts non traitées.
- Meilleur développement racinaire des arbres sur pied après le traitement. Ceux-ci sont donc en meilleure santé et plus résistants aux vents.
- Augmentation des profits lors de la coupe finale par la création d'une forêt de meilleure qualité.
- Développement de jeunes arbres en sous-bois facilité par l'ouverture du boisé.



L'éclaircie commerciale favorise le développement des jeunes arbres en sous-bois. Source: SPBM

LA COUPE DE JARDINAGE



Chaque espèce d'arbres a des exigences qu'il importe de connaître. Certaines essences s'adaptent à un type de sol en particulier, requiert un taux d'humidité précis et ont besoin de peu ou beaucoup de lumière. Pour bien se développer, les arbres ont besoin d'un espace défini : trop serrés, ils croissent au ralenti; trop espacés, ils donnent souvent des billes de mauvaise qualité avec une grande quantité de branches. Abattre un arbre influence donc son voisinage. Les travaux de culture de peuplement font suite aux travaux d'éducation. Ils consistent à poursuivre les traitements pour maintenir et accélérer le développement du peuplement, tout en récupérant les arbres qui seraient perdus par la mortalité naturelle. On entend par travaux d'éducation, la taille de formation, l'élagage et l'éclaircie précommerciale. Ces activités augmenteront le potentiel du peuplement pour l'industrie du sciage et du déroulage.

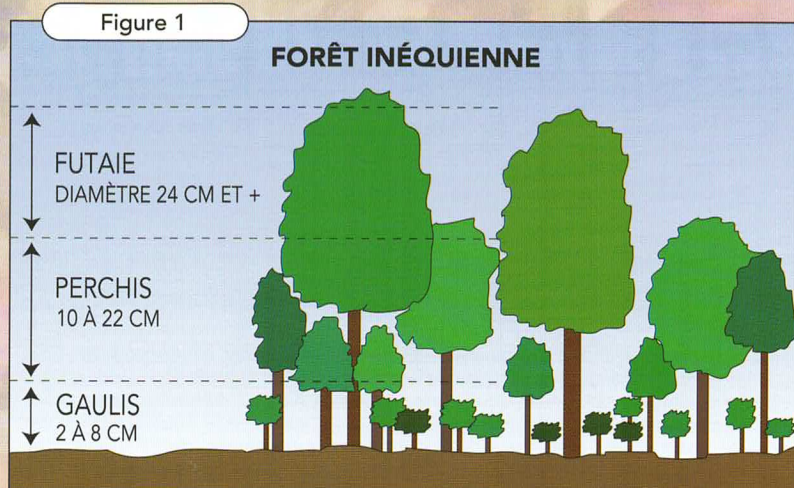
Qu'est-ce que c'est?

C'est la récolte d'arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans une forêt inéquienne pour l'amener à une structure propice au jardinage, en assurant les soins culturaux nécessaires aux arbres en croissance et en favorisant l'installation de semis. Elle nécessite la récolte des arbres en tenant compte de l'ensemble des diamètres de ceux qui se trouvent dans le peuplement.

La coupe de jardinage est un traitement un peu particulier. Elle est indiquée pour la grande majorité de nos érablières qui renferment un nombre suffisant de tiges d'avenir. En effet, cette coupe permet d'atteindre trois buts simultanés : l'éducation, la culture et la régénération du peuplement. La coupe de jardinage s'applique à des peuplements «inéquiens». Un peuplement est dit inéquien lorsque les arbres qui le composent sont d'âges variés et de différentes dimensions. On y retrouve quelques grands arbres bien répartis sur la superficie. Ceux-ci forment le couvert principal et dominant l'ensemble du peuplement. On les nomme dominants. En sous-étage, on retrouve les tiges intermédiaires. Elles forment l'étage des arbres dans la partie inférieure du couvert. Les stades gaulis et perchis correspondent à des stades de développement différents; ces arbres forment la partie inférieure des tiges intermédiaires du peuplement. Ce sont des arbres dont le diamètre varie de 2 à 12 cm.

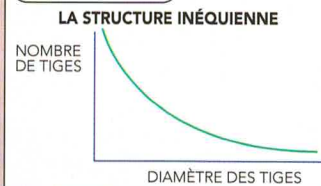
Quoi faire sur le terrain?

Le jardinage se pratique surtout dans les peuplements feuillus de grande valeur où les variations dans la dimension et l'âge des arbres sont importantes. Le peuplement possède une distribution des tiges semblables à celles de la figure 1. Cette coupe a pour but de récolter des arbres matures, défectueux et d'essences indésirables. La récolte se fera dans les trois classes d'âges soient les matures, les intermédiaires et les jeunes tiges. Cette opération permet de créer des trouées dans le couvert. Elles favoriseront l'établissement de la repousse tout en accélérant la croissance des tiges d'avenir qui restent. Il est important de conserver quelques beaux arbres matures comme semenciers. Cette récolte d'arbres matures a un effet de coupe de régénération et s'accompagne de travaux d'éducation de peuplement dans les jeunes tiges.



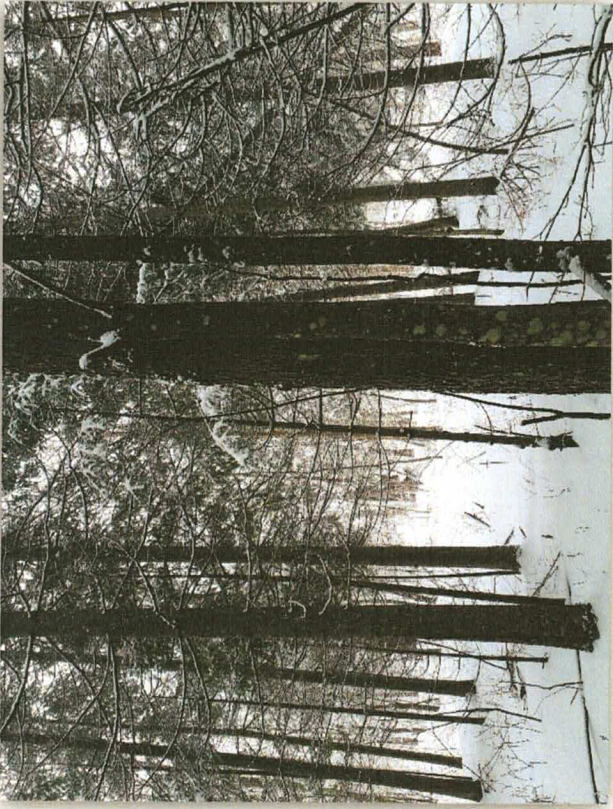
Le jardinage doit favoriser une bonne répartition d'âges de manière à obtenir un peuplement ni trop jeune ni trop vieux. L'intensité de l'intervention, incluant les sentiers de débardage ou de débusquage, doit se situer entre 20 et 35 % du volume marchand du peuplement. Cette coupe doit conduire à une amélioration de la qualité du peuplement en récupérant d'abord les tiges malades, défectueuses ou de mauvaise qualité pour l'industrie du sciage ou du déroulage. En général, le diamètre des trouées ne doit pas être supérieur à la hauteur des tiges dominantes du peuplement. Il sera composé d'un grand nombre de tiges de faibles diamètres (jeunes) et d'un petit nombre de tiges de gros diamètres (vieux). Voir graphique 1.

Graphique 1

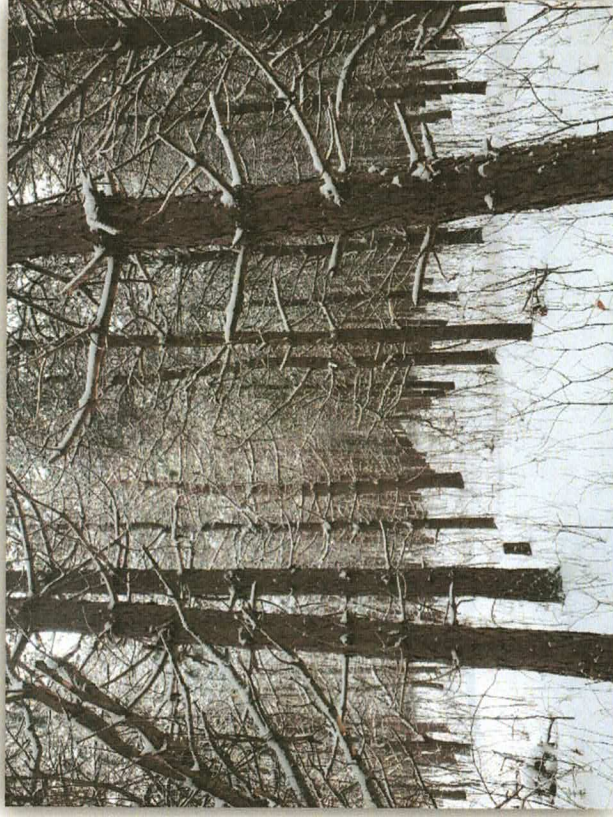


ANNEXE V

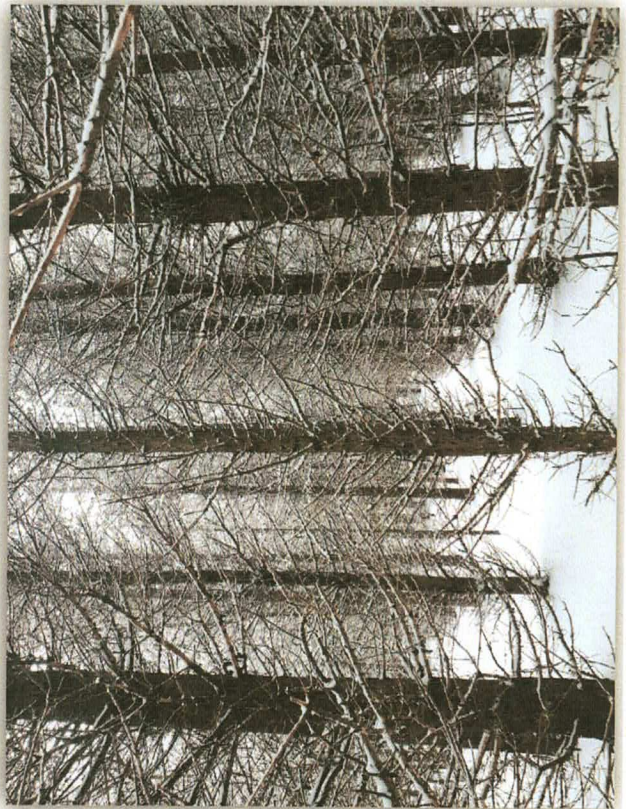
PHOTOGRAPHIES DES PEUPELEMENTS FORESTIERS



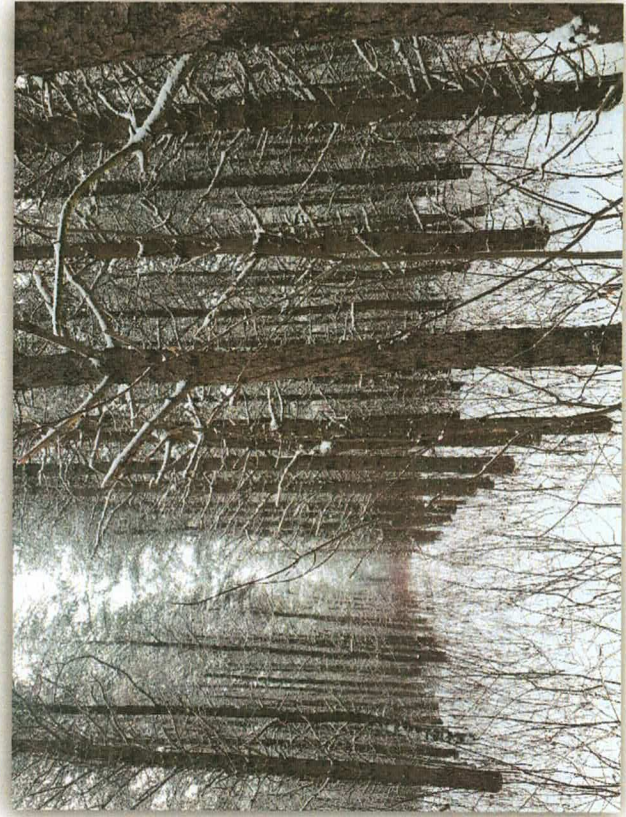
Aperçu du peuplement 1



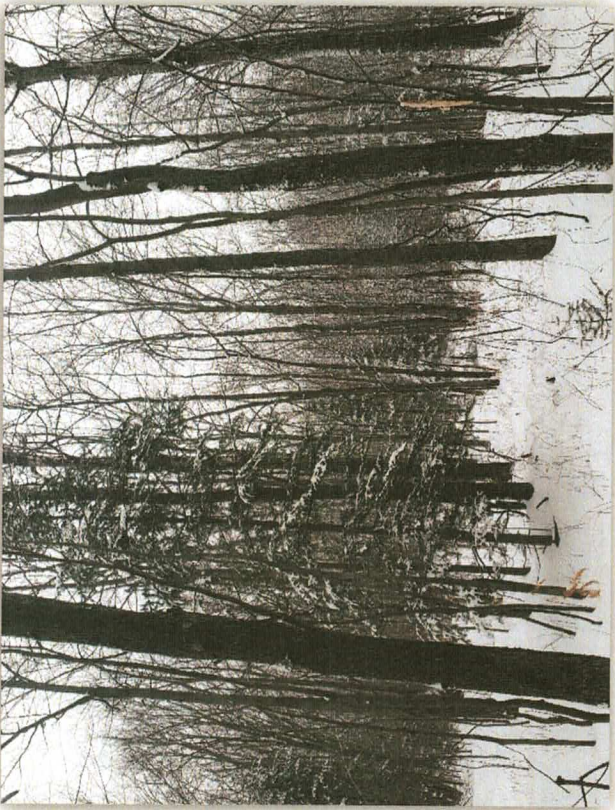
Aperçu du peuplement 2



Aperçu du peuplement 3



Aperçu du peuplement 4



Aperçu du peuplement 5



Aperçu du peuplement 6



Aperçu du peuplement 7